2021, le TNLA change de nom et se réinvente !

Le TNLA (Trophée National des Lycées Agricoles), la compétition phare des concours jeunes du Salon International de l'Agriculture fêtera son 20ème anniversaire en 2021 et pour l'occasion, il change de nom !

Les organisateurs avaient prévu de changer le nom de ce trophée historique pour lui donner une résonance plus internationale en devenant le TIEA : Trophée International de l'Enseignement Agricole. Ces changements de nom et d'une partie des épreuves avaient pour but de moderniser ce concours et favoriser l'émergence de candidatures de nouveaux établissements étrangers de l'enseignement agricole.

Malheureusement, la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid19 a mis un coup de frein à la dynamique que voulait créer les organisateurs, qui ont du revoir leurs plans. Le règlement du TIEA- ex TNLA a donc été repensé et réécrit à la hâte suite à l'annonce du report du Salon International de l'Agriculture de Paris en 2022.

Le TIEA 2021 se fera donc à distance, directement dans les établissements français et étrangers participants.

Le TIEA « nouvelle formule » se compose de deux épreuves :

– La création d'un article de presse

– L'épreuve de présentation d'un bovin (qui doit être filmé)

Pour plus d'information sur ces 2 épreuves, consulter la page du TNLA – Nouvelle formule

Le Trophée International de l'Enseignement Agricole est ouvert :

- aux apprentis, stagiaires ou étudiants à partir de la classe de seconde âgés de 15 à 25 ans au 27 février 2021
- aux établissements français d'enseignement agricole publics ou privés dont le troupeau bovins laitiers ou allaitants de l'exploitation compte un numéro de cheptel qui correspond au nom de l'établissement et qui doit être adhérent à un Organisme de Sélection
- **Aux établissements étrangers ayant signé une convention de partenariat avec un établissement français participant**

Le règlement complet du TIEA 2021 est disponible ici : http://www.tnla.fr/reglement-2

Le formulaire de pré-inscription doit être envoyé aux

organisateurs avant **le vendredi 11 décembre 2020**.

*Pour toute question relative à la candidature d'un établissement étranger partenaire, c*ontacter : Paul Ménard, Coordinateur des concours jeunes Europe & International au Salon International de l'Agriculture de Paris (SIA), paul.menard@educagri.fr